ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis n° 2022/10

Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 6 septembre 2022 à 20h00 à la Salle des réceptions à Mon Repos. Sa composition était la suivante (10 membres présents) :

Président :	Basile Bischoff [PLR+ID]
Rapporteur :	Cédric Weissert [UDC]
Membres :	Pierre Dufay de Lavallaz, Guillaum Leuba [Les Vert.e.s] Eric Darbellay, Pavle Velkov [PLR+ID] Jean-Paul Dudt, Rémy Enga Luye [PSIG] Patrick Fracheboud, Nader Donzel [FORUM]
Excusés :	-

Ont également assisté à la séance MM. Christian Maeder, Syndic, et Claude Salzmann, Chef du Service des Finances, que la commission remercie de leurs explications.

1. INTRODUCTION

Monsieur Maeder nous rappelle en préambule l'évolution du taux communal ainsi que les différentes bascules historiques. Il rappelle que l'impôt communal a toujours été très correct en comparaison des communes de même taille. Le taux communal est d'ailleurs parmi les plus bas du canton. L'impôt foncier est lui dans la moyenne cantonale (CHF 1.16), les grandes villes étant la plupart au montant maximal de CHF 1.50 par tranche de CHF 1'000.- (Ecublens est à CHF 1.20 par tranche de CHF 1'000.-)

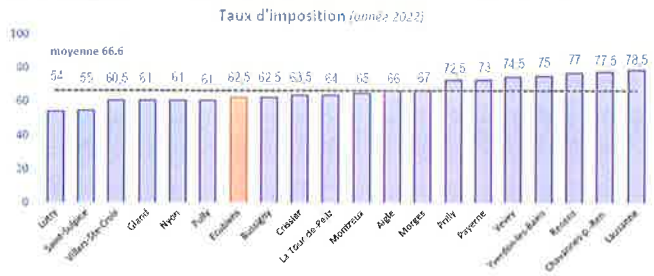

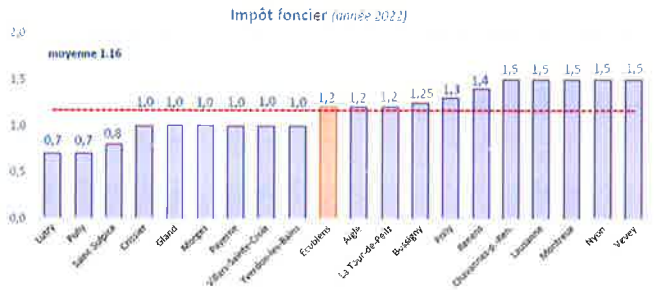

Le graphique de la page 3 du préavis montre que la commune est dans une situation saine et que nos emprunts sont en baisse, ce qui est heureux. Les 22.4 millions d'impôts hors normes ont fait baisser l'endettement communal mais il ne faut pas oublier que la commune va devoir s'acquitter d'environ 10 millions pour la péréquation. Le boursier communal indique qu'un emprunt de 3 millions a été fait tout récemment.

Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027

La remontée des seuils de taux négatifs a permis d'avoir de la marge sur les liquidités détenues sans être pénalisé. La plupart des emprunts contractés le sont à court terme, le taux étant plus bas que le long terme mais aussi car cela permet de les rembourser rapidement lors des rentrées fiscales.

La baisse des entrées fiscales moyennes par habitant peut quant à elle s'expliquer soit par une baisse de la richesse de ses habitants ou, et c'est le cas d'Ecublens, par la forte présence d'étudiants non taxés. Mathématiquement, en augmentant le nombre d'étudiants, on baisse la valeur du point d'impôt par habitant. Si l'on ne tient compte que des dossiers fiscaux avec revenus on peut alors constater une certaine stabilité. La base des contribuables payant des impôts est stable. La création du quartier Verney-Montaney a permis de fortement augmenter la valeur du point d'impôt entre 2005 et 2007 (voir graphique page 6 du préavis). Sur le même graphique, la légère baisse de 2017 et 2018 n'est pas forcément définitive, certains acomptes pouvant encore être encaissés à la suite de taxations qui ne sont pas encore terminées à ce jour, ceci d'autant plus s'il s'agit souvent de gros contribuables. Selon le graphique de la page 4 du préavis, reproduit ci-dessous, on peut constater que notre endettement est plus faible que la moyenne des communes vaudoises (sans Lausanne).

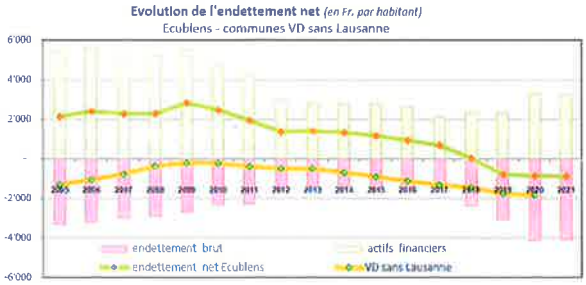

Il est rappelé également que l'on ne vit pas sur le dos des générations futures, si on ne devait plus investir dès maintenant, en cinq à sept ans la dette serait totalement remboursée, le maximum étant lui fixé à trente ans soit une génération. Les montants évoqués dans le tableau ci-dessous, à savoir la planification financière, sont à prendre avec des pincettes et nécessiteront d'être affinés. Il est rappelé qu'il manque entre deux et trois salles de gym au collège du Pontet afin d'assurer les heures de gym prévues. Ce report d'investissement avait été fait car d'autres projets d'envergures avaient dû être planifiés (Collège du Croset par exemple). Il est aussi envisagé une salle polyvalente pour divers évènements (Théâtre, concert, promotions scolaires, etc..) La croissance de l'endettement pourrait alors passer à 63 millions à fin 2027 si tout se faisait, ce qui laisserait une bonne marge jusqu'au plafond d'endettement fixé à 90 millions.

montants en Fr. (1'000.-)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Adm. générale	30	370	995	350	970	-
Dom. & bâtiments	2'625	1'559	-	600	-	-
Travaux	1'639	2'870	2'653	2'870	2'470	1'665
Instruction publique	984	3'314	4'850	5'150	6'500	7'000
Total du PA *	5'278	8'113	8'498	8'970	9'940	8'665
Patrimoine financier	803	- 5	- 5	- 5	- 5	- 5
Total général	**6'081**	**8'108**	**8'493**	**8'965**	**9'935**	**8'660**

* PA = Patrimoine administratif

Il est rappelé que la planification a été faite sans prévision d'augmentation du taux d'imposition ni de suppression de l'allégement social de la taxe de base sur les déchets. Vu cette stabilité évoquée il est proposé de fixer ce taux pour les cinq prochaines années, celui-ci pouvant toujours néanmoins être modifié par la présentation d'un préavis municipal (tant à la hausse qu'à la baisse).

2. DELIBERATIONS

Un commissaire souhaiterait connaître l'impact de la baisse de l'impôt sur les entreprises (RIE3) pour notre commune et comment cette dernière a compensé cette baisse de revenus. Monsieur le boursier nous indique que la nouvelle répartition de la facture sociale ainsi que la redistribution de l'impôt fédéral direct par la Confédération a permis de

compenser en partie cette baisse. Un autre commissaire souhaiterait savoir s'il est observé une baisse du nombre d'entreprises sises sur notre commune, ce qui pourrait engendrer une baisse des impôts encaissés et contraindre la commune à augmenter les impôts sur les personnes physiques. Monsieur le boursier indique que pour le moment il y a une stabilité mais le risque d'une baisse est toujours présent, certaines entreprises du parc scientifique devant parfois déménager faute de place disponible eu égard à leur développement. Dans ce type de cas et vu les exonérations fiscales dont bénéficient ces start-up de l'EPFL c'est plus un manque à gagner pour notre commune lorsqu'elles partent qu'une perte car elles ne gagnent que peu d'argent lorsqu'elles ont un statut de start-up. Le manque à gagner pour notre commune est réel lorsqu'elles se développent et que, faute de place, leur développement structurel et financier se fait sur une autre commune. Monsieur le Syndic rappelle par contre que si la commune peut offrir à l'avenir des zones d'accueil cela pourra amener une manne fiscale supplémentaire à notre commune. Au vu de la proposition de ne pas augmenter le taux d'impôt, il a été décidé dans le même sens de ne pas supprimer l'allégement social sur la taxe de base. Tous les autres impôts liés à l'arrêté d'imposition sont également maintenus au taux actuel.

Un commissaire souhaite quelques compléments sur le plan des investissements et plus précisément sur le financement potentiel d'une salle polyvalente qui réapparait dans le plan des investissements. Monsieur le Syndic répond que le plan des investissements est avant tout une démarche politique qui définit des priorités de législature et que ce projet a été défini comme une des priorités contrairement à d'autres qui restent à l'inventaire pour plus tard comme le centre de la voirie. En tout temps il peut y avoir aussi des investissements urgents et nécessaires qui peuvent s'insérer dans le plan d'investissement. Avec la stabilité prévue des revenus fiscaux dont celui sur les sociétés, il est possible de proposer les investissements prévus dans le plan des investissements, si néanmoins ces revenus fiscaux venaient à changer, il serait potentiellement nécessaire soit d'augmenter le taux d'imposition soit de revoir le plan des investissements.

Enfin, un commissaire revient sur les investissements de la section 431, page 4 du plan d'investissements (éclairage public) qui fait mention de travaux d'éclairage sur la RC1 récemment inaugurée. Il s'étonne qu'il y ait des coûts pour une portion récemment équipée.

No Nature Projet	Investissements	Crédit voté kfr.	Solde au 01.01.2022 Montant brut kfr.	Déductions kfr.	Montant net kfr.	2022 kfr.	2023 kfr.	2024 kfr.	2025 kfr.	2026 kfr.	2027 kfr.	inventaire kfr.
Section 431	Eclairage public		1'400	-	1'400	-	800	600	-	-	-	-
5010 182	Remplacement points lumineux en LED et amélioration RC1-1		1'400	-	1'400		800	600				

Il est répondu que les coûts concernent la première partie aux abords de Dorigny où il manque de l'éclairage public et qu'il ne s'agit pas du remplacement d'éclairages récemment installés sur la partie récemment inaugurée.

3. CONCLUSIONS

Après délibération, c'est avec 9 pour et 1 abstention que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Ecublens, le 14 septembre 2022

Le Président

Basile Bischoff

Le Rapporteur

Cédric Weissert